# CONTRAT DE RESERVATION

**NOM** ……**Prénom** ……

**Date et lieu de naissance** ……

**Adresse** ……

**Code Postal** …… **Ville** ……

**Tél** …… **Mail** ……

**Autres participants au séjour**

(pour les mineurs non accompagnés d'un membre de leur famille, joindre l'autorisation écrite du responsable légal)

| | NOM | Prénom | Date de naissance |
|---|---|---|---|
| 1 | | | |
| 2 | | | |
| 3 | | | |
| 4 | | | |
| 5 | | | |
| 6 | | | |

**Chien :** □ Oui □ Non (2 chiens par emplacement camping et 1 chien par mobile home )

**Véhicule :** Immatriculation: …… Marque: ……

## EMPLACEMENT CAMPING

**Date d'arrivée** (après 14h) : ……/……/…… **Date de départ** (avant 12h) : ……/……/……

□ **Tente** Dimensions ……

□ **Caravane** Dimensions ……

□ **Avec électricité (10 A)** **Prévoir câble 25m minimum et prise européenne**

□ **Camping-car -3,5t** Dimensions ……

□ **Auvent** Dimensions ……

□ **Remorque camping-car** Dimensions ……

**Forfait Curiste** □ **Oui** □ **Non** (sur présentation d'un justificatif)

**Règlement réservation emplacement :** 15% du séjour avec un minimum de 30€ à titre d'acompte + Frais de réservation (15€ hors période du 05/07 au 31/08/2025 - 25€ du 05/07 au 31/08/2025) = …… €

## LOCATION MOBILE HOME

**Date d'arrivée** (après 16h) : ……/……/…… **Date de départ** (avant 10h) : ……/……/……

□ **Mobile Home** 1 chambre

□ **Mobile Home** 2 chambres

□ **Mobile Home** 3 chambres

□ **Mobile Home PMR**

**Forfait Curiste** □ **Oui** □ **Non**
(sur présentation d'un justificatif)

**Forfait Ménage** □ **Oui** □ **Non**
(hors vaisselle, poubelle et frigo vidés, sur réservation jusqu'au jour de l'arrivée)

**Emplacement lit bébé** (*pas de location lit bébé sur place*) □ **Oui** □ **Non**

**Règlement réservation mobile home :** 25% du séjour à titre d'acompte + Frais de réservation (25€) = …… €

**Modes de règlement**

□ Chèque à l'ordre de **" Régie Camping Cadoret Fouras "**

□ Chèques Vacances (bien indiquer le nom et l'adresse du titulaire)

□ Virement bancaire (coordonnées sur demande)

□ Paiement en ligne sécurisé sur notre site internet

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de réservation et de l'extrait du règlement intérieur (au verso de ce document) et déclare m'y conformer.

Cachet et signature du gestionnaire

N° DU

AU

Date : Signature :

Camping Le Cadoret*** - Boulevard de Chaterny - 17450 FOURAS – Tél : 05.46.82.19.19
campinglecadoret@fouras-les-bains.fr - campings-fouras.com
Siret 21170168 500 128- Version applicable à partir du 01/01/2025

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION / RÈGLEMENT INTÉRIEUR (EXTRAIT)

Le camping accepte les réservations selon les dates et possibilités afin de garantir à sa clientèle un emplacement pour le jour de son arrivée. Celles-ci sont soumises à certaines conditions :

**1.** Le solde des frais de séjour est payable le jour de l'arrivée. La plaque d'immatriculation est nécessaire afin de gérer les entrées et sorties. Si vous refusez de communiquer cette information, le véhicule ne pourra entrer dans l'enceinte du camping.

**2.** Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée.

**3.** Les droits de location (acompte + frais de dossier) devront être payés dès réception du contrat de réservation et joints à l'envoi. L'acompte sera déduit du montant de la facture. Tout mode de paiement sera libellé à l'ordre de "**Régie Camping Cadoret Fouras".**

**4.** Vous devez aviser de tout retard éventuel de votre arrivée, afin de conserver votre réservation. Le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de la location prévue s'il restait sans nouvelles 24 heures après la date d'arrivée prévue.

**5.** Aucun numéro ne sera attribué définitivement et contractuellement. Seuls des souhaits pourront être formulés lors des options et réservations.

**6.** Pour toute modification des dates de séjour, il ne pourra être garanti le même emplacement ou mobile home.

**7.** Toute modification pouvant entraîner une variation du montant de la redevance en plus ou moins doit être signalée le plus tôt possible. En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au camping gestionnaire.

**8.** L**'annulation** doit toujours faire l'objet d'un message écrit, notifiant le motif de l'annulation ; joindre un justificatif :

- plus de 30 jours avant la date d'arrivée : l'acompte sera remboursé.
- moins de 30 jours avant la date d'arrivée : la totalité de l'acompte sera retenue.

Dans tous les cas d'annulation, les frais de dossier resteront acquis au Prestataire.

**9.** Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé, quelle qu'en soit la raison.

**10.** **Assurance** : Il vous appartient de vous assurer. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempérie… et en cas d'incident relevant de votre responsabilité civile.

**11**. Le locataire doit se conformer aux présentes conditions générales de réservation ainsi qu'aux dispositions du règlement intérieur du camping. Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causés par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

**12.** **Les emplacements camping** sont disponibles à partir de 14h et doivent être libérés au plus tard à 12h le jour du départ.

**Le mobile home** sera disponible le samedi ou jour de l'arrivée à partir de 16h jusqu'au samedi ou jour de départ avant 10h. L'heure de départ avant 10h doit être confirmée, au plus tard la veille, à la réception.

**13**. **Les mobile homes sont loués pour une capacité maximale** de 3 personnes pour un mobile home 1 chambre, 5 personnes pour les mobile homes 2 chambres et 7 personnes pour les mobile homes 3 chambres, enfants et bébés inclus ; un seul véhicule est autorisé sur l'emplacement du mobile home. Aucune sur-occupation ne sera tolérée.

**14**. **Pour les mobile homes**, une caution de 360 € en CB (240€ + 120 €) sera demandée au locataire à son arrivée :

- **240 €** garantie contre les dégâts éventuels ; elle sera restituée au moment du départ après vérification de l'installation, sous déduction éventuelle des frais de remise en état, détériorations ou manquants. Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité.
- **120 €** pour couvrir les frais de ménage éventuels de fin de séjour ; cette caution sera restituée si le logement est laissé dans le même état de propreté qu'à la livraison.

En cas de départ en dehors des heures d'ouverture du bureau d'accueil, la caution sera retournée par courrier au locataire, après contrôle des lieux.

Nous renvoyer le contrat rempli et signé ; un courrier signé par le gestionnaire vous sera expédié en retour.

Dans le respect de la loi du 6/01/1978 relative à l'informatique et aux libertés et conformément au règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité et d'un droit à l'oubli concernant les informations personnelles collectées vous concernant.

En cas de litige et après avoir saisi le service « accueil » de l'établissement, tout usager du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par lettre recommandée avec accusé de réception, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes : www.cm2c.net - Saisine par mail : contact@cm2c.net - Saisine par voie postale : 14 Rue Saint Jean 75017 PARIS - Téléphone : 06 09 20 48 86.

Ceci est un extrait du règlement intérieur. L'intégralité du règlement intérieur est disponible à la réception, en ligne sur notre site internet ou sur demande.

**Admission** - Pour être admis à pénétrer, à s'installer ou séjourner sur un terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Ce dernier a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu'au respect de l'application du règlement intérieur.

Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du règlement intérieur et l'engagement de s'y conformer.

Les mineurs resteront sous la responsabilité et la surveillance d'un parent ou accompagnant majeur présent sur le camping pendant toute la durée de leur séjour et en tout lieu du camping.

**Installation -** L'hébergement de plein air et le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant.

En juillet/août, le port du bracelet est obligatoire dans l'enceinte du camping en tant que locataire ou résident.

**Modalités de départ -** Les clients sont invités à prévenir le bureau d'accueil de leur départ au plus tard la veille de celui-ci. Les clients ayant l'intention de partir avant l'heure d'ouverture du bureau d'accueil doivent effectuer la veille le paiement de leur séjour.

Les clients se doivent de libérer leur emplacement avant 12 heures le jour de leur départ ; Les clients locataires des mobile homes doivent libérer leur hébergement avant 10 heures le jour de leur départ.

**Bruit et silence -** Le silence doit être total entre 23h00 et 6h00.

**Animaux -** Les chiens et autres animaux sont admis sur le terrain de camping ; ils ne doivent jamais être laissés en liberté ; ils doivent être tenus en laisse. Ils ne doivent pas être laissés seuls sur le terrain de camping, même enfermés en l'absence de leurs maîtres, qui en sont civilement responsables.

Les chiens de 1ère et 2ème catégorie ne sont pas acceptés dans le camping.

En cas de déjection de son animal dans l'enceinte du terrain, celle-ci doit être ramassée immédiatement par le propriétaire de l'animal.

**Visiteurs** - Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les visiteurs peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent, pendant les heures autorisées, 6h00 – 23h00.

Les visiteurs ont accès aux prestations et/ou installations du terrain de camping hors piscine et animations de journée.

Les voitures des visiteurs sont interdites dans le terrain de camping

**Circulation et stationnement des véhicules -** La circulation est autorisée de 6h00 à 23h00.

L'entrée du camping est interdite aux fourgons ou camions tractant ou ne tractant pas de caravane, aux camping-cars d'un PTAC supérieur à 3,5 t, aux caravanes double-essieux ainsi qu'aux remorques transportant un bateau et/ou jet-ski.

Ne peuvent circuler ou stationner dans le terrain de camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant.

Le stationnement est autorisé uniquement sur l'emplacement attribué par la direction ; un seul véhicule autorisé par mobile home. Le stationnement ne doit pas entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.

Un seul camping-car ou un seul van ou une seule caravane est autorisé par emplacement loué.

**Tenue et aspect des installations** - Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux. Les clients doivent vider les eaux usées dans les installations prévues à cet effet.

Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers, doivent être déposés dans les containers situés dans le local poubelles situé à l'entrée du camping en respectant le tri sélectif. Il est interdit de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations. Il n'est pas permis de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol.

**Sécurité** - **Incendie :** Les feux ouverts (bois, charbon) sont rigoureusement interdits. Les réchauds et barbecues gaz (munis d'un couvercle) et les barbecues électriques peuvent être tolérés s'ils sont maintenus en bon état de fonctionnement et ne sont pas utilisés dans des conditions dangereuses et sous réserve d'interdiction préfectorale et des conditions climatiques. Un barbecue collectif est mis à disposition de la clientèle au centre du terrain.

**- Vol :** Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation.

**Jeux et installations collectives** - Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations collectives du camping. Les enfants doivent toujours être sous la surveillance de leurs parents.

**Infraction au règlement intérieur et litige** - Dans le cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers, manquerait de respect envers autrui ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles voire résilier le contrat.

**Piscine** - L'accès à l'espace aquatique est strictement réservé aux clients du camping. Les baigneurs doivent respecter le règlement intérieur de la piscine. Les caleçons, shorts et bermudas sont interdits.

La piscine n'est pas surveillée. La baignade s'effectue sous la responsabilité des usagers. Les enfants sont sous la surveillance et responsabilité des parents ou accompagnants. Le port du bracelet camping a un caractère obligatoire.